

MISE EN GARDE - ESCROQUERIE DITE « DES BITUMEURS ANGLAIS »



En 2009, de « faux bitumeurs » d'origine britannique se sont rendus coupables de nombreuses escroqueries sur le territoire français. Ce phénomène déjà connu depuis quelques années semble pourtant perdurer. En effet, la présence de « bitumeurs » a été signalée plusieurs fois le mois dernier en Lorraine et il y a quelques jours dans le Bas-Rhin.

Dans les prochains temps, les conditions météorologiques devenant plus clémentes, il n'est pas à exclure que de « faux bitumeurs » se rendent dans notre région.

Leur mode opératoire est généralement le suivant : Un ou plusieurs individus se présentent aux domiciles des particuliers, parfois au siège des entreprises et proposent, pour un prix très attractif, de refaire un chemin ou une cour en bitume. Ils font croire au client potentiel qu'ils peuvent pratiquer un prix peu élevé car le goudron utilisé est un surplus de chantier réalisé dans la région. De plus ils mettent en avant que les travaux peuvent commencer dans un délai très court, voire dans l'heure qui suit le contact.

Lorsque les travaux sont réalisés, ils sont de qualité médiocre. Ils se résument souvent par l'application d'une fine couche d'un liquide prétendu être du bitume. Ce revêtement se dégrade très rapidement, ne résiste que peu de temps à l'usage et aux intempéries.

Des variantes de leur mode opératoire peuvent exister. Les faux bitumeurs peuvent par exemple demander une avance de frais au client pour des travaux qui ne seront jamais réalisés. Etc.

Ils sont surnommés « les bitumeurs anglais » car la majorité des faits enregistrés semble avoir été commise par des auteurs d'origine « britannique » mais cela n'exclut cependant pas la commission de faits analogues par des individus d'une autre nationalité.

Nous voulons vous mettre en garde contre ce genre d'agissements et vous faire les recommandations suivantes :

– Soyez méfiants et renseignez-vous sérieusement sur des sociétés ou personnes qui se présenteraient comme des « bitumeurs » et vous proposeraient des travaux à des prix paraissant « trop attractifs ».

D'une manière générale pour tout type de démarchage : « Ne vous engagez pas trop rapidement. »

- Dans un premier temps ne signez aucun contrat et ne remettez aucune somme d'argent.
- Prenez un moment de réflexion. Renseignez vous auprès de votre entourage ou de votre mairie.
- Dans tous les cas si vous avez un doute, et en particulier si des personnes se présentent à vous pour effectuer des travaux de « bitumage », prévenez rapidement la gendarmerie.
- **Vous pouvez nous aider.** Dans la mesure du possible, essayez de relever le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé par le démarcheur, la description de ce dernier et autres renseignements pouvant être utiles.
- **Le numéro de téléphone de la brigade de gendarmerie compétente à votre lieu de domicile** se trouve dans l'annuaire téléphonique ou sur internet. Si vous ne trouvez pas ce numéro **composer le 17** (n° d'urgence).

